

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-14804/23/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 et du Mécanisme de Transition Juste

67986

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée lors du Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Dans ce cadre, la programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole notamment affirmée dans la nouvelle version de l'Agenda de Développement Economique adoptée par le Conseil Métropolitain du 30 juin 2022. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine.

Sur la période 2014-2020, la Région Sud a géré 284 millions d'euros pour les programmes FEDER et 149 millions d'euros pour le FSE auxquels se rajoutent les 34 millions d'euros destinés aux actions spécifiques du massif Alpin soit un total de 467 millions d'euros. Ces fonds ont permis de financer un total de 380 projets dans l'objectif :

- D'innover et entreprendre,
- De mieux vivre au quotidien,
- De mieux se former, accéder à l'emploi et s'insérer professionnellement,
- De réagir face à la crise.

En 2021, ces objectifs ont été repris et consolidés au sein du plan de relance REACT EU doté de 111 millions d'euros, en réponse à la crise du coronavirus et pour des actions visant plus particulièrement la mobilité douce, l'aide aux PME, la numérisation et la santé.

Bilan métropolitain :

Sur la période 2014-2020, la Métropole est le premier bénéficiaire des fonds européens gérés par la Région Sud PACA avec un montant de FEDER et de FSE captés de près de 25 millions d'euros. Parmi les opérations métropolitaines bénéficiant de ces fonds, on peut mentionner :

- L'extension du système d'exploitation et d'information multimodale du réseau de transport du pays d'Aubagne,
- Les Pôles d'échanges multimodaux de Marseille-Boiseraie, de Gardanne, de Ceyreste-La Ciotat et de Martigues,
- La ligne de Bus à Haut Niveau de Service B4 à Marseille,
- Les outils numériques @Car et Métropole dans Ma Poche,
- Les achats de masques sanitaires à destination des habitants du territoire métropolitain,
- Liaison douce de Cornillon-Confoux,
- Liaison douce d'Istres,
- Le Jumeau numérique

Par ailleurs, la Métropole a également contribué à la programmation régionale en tant que gestionnaire d'un Investissement Territorial Intégré (ITI-FEDER). Doté sur 2014-2020 de 11,4 millions d'euros. Ce dispositif a permis la programmation de 15 opérations mises en œuvre dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville :

- Extension de la voie douce, La Ciotat (ville de La Ciotat),
- Développement de l'intermodalité, Frais - Vallon/Malpassé, Marseille (Métropole),
- Voie verte, Septèmes les Vallons (CD 13),
- Incubateur de plein air Foresta, Marseille (Yes We Camp),
- Laboratoire d'innovations gastronomiques et sociales, Marseille (Goût et Sens - La Table de Cana),
- Boulangerie biologique Quartiers Nord, Marseille (porteur Pain et Partage),
- Le cloître à projet 13, Marseille (porteur Fondation Apprentis d'Auteuil),
- Self garage des Cayols, Marseille (Garage Rémy Cayol),
- Station Foresta, Marseille (Yes We Camp),
- Centre social et crèche la Savine, Marseille (ville de Marseille),
- Réalisation du centre social Saint-Just/Corot, Marseille (ville de Marseille),
- Crèche du quartier de l'Abeille, La Ciotat (ville de La Ciotat),
- Pôle santé et Maison de Service aux Publics du quartier de l'Abeille, La Ciotat (ville de La Ciotat),
- Locaux associatifs de la Solidarité, Marseille (porteur UNICIL),
- Centre de vie La Source, du quartier Saint-Lazare/Belle de Mai, Marseille (association Massabielle).

Pour la période 2021-2027, le programme opérationnel régional FEDER-FSE+-FTJ est doté de 615 millions d'euros. Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques (OS) mettant en œuvre le FEDER et le FSE+ et d'un plan de transition juste, en lien avec les objectifs du Pacte vert européen et mettant en œuvre le Fonds de Transition Juste (FTJ).

OS 1 : « une Europe plus intelligente »

Cet OS correspond à la priorité 1 « stimuler le potentiel d'innovation » grâce au développement de la recherche/ développement, de la numérisation au service des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics et au soutien de la croissance des entreprises (135,7 millions d'euros).

Cet OS qui s'adresse en priorité aux TPE/PME et aux start-ups permet de prendre en compte leurs besoins, à tous les stades de leur développement, principalement grâce à des outils financiers qui permettent un effet levier et qui transitent par l'outil d'intervention financière de la Région Sud, Région Sud Investissement (aide à la capitalisation par de prêts et prêt participatifs).

La Métropole peut s'appuyer sur cet OS pour dialoguer avec ses partenaires industriels et de la recherche et accompagner leur stratégie.

OS2 : « une Europe plus verte »

Cet OS correspond à la priorité 2 « préserver les ressources » grâce à une meilleure efficacité énergétique, à la promotion des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, à l'adaptation au changement climatique (100,8 millions d'euros) et la priorité 3 « favoriser la mobilité urbaine, multimodale et durable » grâce aux projets d'infrastructures cyclables et aux équipements de distribution des carburants alternatifs (19,9 millions d'euros).

En lien avec le Pacte vert européen, cet OS s'adresse à la fois aux entreprises et aux collectivités. Il permet à la Métropole d'envisager les améliorations qui contribueront à la résilience énergétique : intervention sur les bâtiments publics, sur les espaces naturels, sur les infrastructures et équipements de mobilité durable.

OS4 : « une Europe plus sociale »

Cet OS correspond à la priorité 4 « favoriser l'accès à l'emploi » grâce à la promotion de l'entrepreneuriat, à l'orientation et à l'égalité d'accès, à la formation continue et aux actions relatives à la santé (135,5 millions d'euros).

Centré sur les mesures à destination des personnes éloignées de l'emploi, en reconversion, en formation ou choisissant des parcours vers la création et reprise d'entreprise ainsi que sur les actions liées à la santé, cet OS permet à la Métropole d'intervenir sur la question de la lutte contre le chômage et de toutes les formes d'exclusion via les outils mis en place à divers endroits, en particulier dans le cadre de la politique de la ville.

OS5 : « une Europe plus proche des citoyens »

Cet OS correspond à la priorité 5 « intervention sur les zones urbaines et rurales » dont 18,3 millions d'euros sont attribués à l'Instrument Territorial Intégré métropolitain (ITI-FEDER 2021-2027).

Cet outil financier pour une Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) est en cours de rédaction finale. La Stratégie Urbaine Intégrée poursuit les objectifs spécifiques de soutien aux Quartiers Prioritaires de la politique de la ville et aux centralités secondaires (centres-villes) ainsi qu'à leurs habitants, dans 3 typologies :

- Typologie 1 : Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de service de base.
- Typologie 2 : Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines.
- Typologie 3 : Soutien au développement de l'activité économique.

Cette priorité vise également à dynamiser certaines communes rurales, ayant un rayonnement sur un large bassin de vie, en soutenant les politiques de revitalisation de leurs centres-villes et d'amélioration des équipements et services offerts aux habitants. Il s'agit ainsi de renforcer l'attractivité résidentielle des centralités rurales situées en dehors des métropoles et de la bande littorale. Les projets globaux portés par les territoires et contractualisés à l'échelle intercommunale sont privilégiés.

Les types d'actions soutenues dans ce cadre sont :

- Services et équipements pour la population (centre de santé, maison France Service, équipement culturel, petit équipement sportif...)
- Opérations de recyclage de foncier
- Construction/réhabilitation des bâtiments publics
- Requalification d'espaces
- Aménagements permettant de soutenir les commerces de proximité...

Le FTJ volet décarbonation

Cet OS7 correspond à la priorité 7 « minimiser les impacts de la transition industrielle », pour le territoire des Bouches du Rhône (142 millions d'euros) complété par un volet emploi social géré par la DREETS (63 millions d'euros).

Le FTJ est destiné au département des Bouches du Rhône, principalement à deux sous-ensembles géographiques : le complexe industrialo-portuaire Fos-Berre et le Bassin minier de Provence (et Marseille pour la présence d'industries agro chimiques soumises à quotas).

A ce titre le territoire de la Métropole est éligible au Fonds de Transition Juste et à l'ensemble des dispositifs et financements mis à disposition dans le cadre du Mécanisme de Transition Juste (MTJ) notamment la Facilité de Prêt au Secteur Public (FPSP) ouvrant à des subventions aux investissements dans le domaine de l'énergie, des transports publics, aux mesures en matière d'efficacité énergétique, aux infrastructures sociales ainsi qu'aux projets pouvant bénéficier d'une manière directe aux communautés des régions touchées par la transition écologique. Dans ce cadre, des prêts BEI peuvent être complétés par une subvention directe de la Commission européenne à hauteur de 15 % du prêt octroyé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- Le Règlement n° (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas;
- Le programme régional FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens ;
- Que le programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;
- Que la présence de la Métropole dans le programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 est un outil d'innovation et de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines ;
- Que le positionnement dans des réseaux et programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 permet d'expérimenter des innovations environnementales et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 représente une opportunité de financement pour les directions et services opérationnels métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets publiés dans le cadre de la programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, du Mécanisme de Transition Juste au cours de la période de programmation européenne 2021-2027.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets publiés dans le cadre de la programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, du Mécanisme de Transition Juste et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL